

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par l'OPH 13 HABITAT. Opération :
construction de 95 logements collectifs locatifs sociaux (27 PLUS, 12 PLAI, 56 PLS) situés aux
1, Rue Elzéard Rougier et 110, Avenue de Montolivet (13012 Marseille).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'OPH 13 HABITAT sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant total de 15.157.422,00 € Celle-ci représente 100% d'un montant total d'emprunts de 15.157.422,00 €, dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur du logement social (construction).

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de l'OPH 13 HABITAT s'élève au 01/01/2018 à 726.756.773,09 € Cet encours représente 56,76% de l'encours garanti des organismes HLM et 51,41% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL